



PLAN VELO D'ANGERS LOIRE METROPOLE 2019-2027

3 juin 2019

Direction Transports Déplacements

83, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 •
www.angersloiremetropole.fr •

un TERRITOIRE
EN MOUVEMENT


angers Loire
métropole
communauté urbaine

PLAN VÉLO ALM 2019-2027

5 AXES

Axe 1 : Promouvoir et éduquer à l'usage du vélo

Axe 2 : Aménager et partager l'espace public

Axe 3 : Développer et accompagner l'offre de services

Axe 4 : Accompagner et inciter les entreprises et les établissements

Axe 5 : Suivre et évaluer le Plan vélo

25 ACTIONS

2 MILLIONS D'EUROS / AN

1

AXE 1

PROMOUVOIR ET ÉDUQUER

À L'USAGE DU VÉLO

AXE 1

PROMOUVOIR ET ÉDUCUER À L'USAGE DU VÉLO

- 1. Conforter la pratique cyclable dans les écoles**
- 2. Créer une maison du vélo**
- 3. Subventionner l'achat de vélos à assistance électrique**
- 4. Créer un évènement festif autour du vélo**
- 5. Communiquer sur les bienfaits du vélo et les actions en faveur du vélo**
- 6. Inciter les cyclistes à identifier leurs vélos**
- 7. S'impliquer dans les associations nationales de promotion des politiques cyclables**

1. Conforter la pratique cyclable dans les écoles

Conforter la pratique cyclable dans les écoles d'Angers Loire Métropole à travers :

- La mise en application du dispositif national « savoir-rouler »
- La création de locaux vélos sécurisés dans les écoles du 1^{er} degré grâce au programme ALVEOLE et à l'aide financière d'Angers Loire Métropole

Angers Loire Métropole attribue une aide financière de 1 000 € aux communes par école afin de les aider à financer la construction de locaux vélos sécurisés dans leurs écoles du 1^{er} degré.

De plus, grâce au programme ALVÉOLE (Apprentissage et Local Vélo pour Offrir une Liberté de mobilité Économe en énergie), les communes peuvent bénéficier d'une aide à hauteur de 60% grâce aux certificats d'économie d'énergie (CEE). Le programme ALVEOLE permet également la prise en charge à 100% de séances d'apprentissage du vélo pour les écoliers.

2. Créer une maison du vélo

Créer une maison du vélo métropolitaine :

- Au Pôle d'Echange Multimodal de la Gare
- En partenariat avec de nombreux acteurs tels que la ville d'Angers, la Région Pays de la Loire, la SNCF, les associations, etc.
- La maison du vélo permettra, notamment, de :
- Faire connaître l'ensemble des services « vélos » sur le territoire d'ALM
- Accueillir les cyclotouristes et leur offrir plus de services, notamment une conciergerie vélo
- Offrir un guichet d'information sur les acteurs du vélo et les actions menées sur ALM
- Un espace d'information pour les opérateurs de free floating
- Un espace d'affichage pour communiquer sur les bienfaits du vélo et les nouvelles réglementations (respect du plus faible), etc.
- Proposer un atelier d'autoréparations de vélos animé par une association
- Etc.

Dans le cadre de la création de la maison du vélo, l'installation de Vélocité, service de la ville d'Angers proposant le prêt gratuit de vélos, sera étudiée.

3. Subventionner l'achat de vélos à assistance électrique

- Subventionner l'achat de vélos à assistance électrique à travers une nouvelle campagne de subventions pour l'achat de VAE neufs dès le 1^{er} juillet 2019 et jusqu'au 31 décembre 2020.
- Chaque foyer pourra se voir attribuer une subvention de 200 € maximum lors de l'achat d'un VAE neuf (*tout type : cargo, pliant...*).
- Cette nouvelle campagne va permettre de conforter les changements de pratiques en termes de mobilité et d'inciter le report modal de la voiture vers le vélo.
- Calendrier : 1^{er} juillet 2019 – 31 décembre 2020

4. Créer un évènement festif autour du vélo

- Créer un évènement festif autour du vélo sur le territoire d'Angers Loire métropole afin de sensibiliser les angevins à la pratique du vélo et à la transition écologique.
- Un appel à projet sera lancé afin de permettre à l'ensemble des acteurs de s'exprimer, de construire et de proposer un projet fédérateur, familial et convivial.
- *Calendrier : le premier évènement en 2020 ou 2021*

5. Communiquer sur les bienfaits du vélo et les actions en faveur du vélo

Communiquer sur les bienfaits du vélo et les actions en faveur du vélo :

- Déployer une campagne de communication mutualisée avec la ville d'Angers axées sur les bienfaits du vélo sur la santé, la sécurité, l'éclairage à vélo, le respect de l'autre et les offres de stationnement vélos.
- Réactualiser le guide de la mobilité qui date de 2007 en partenariat avec la ville d'Angers
- Faire une campagne de sensibilisation à l'éclairage en vélo d'envergure à l'échelle ALM avec police, gendarmerie, assurance, services de l'Etat, associations, etc.

6. Inciter les cyclistes à identifier leurs vélos

- Inciter les cyclistes à identifier leurs vélos en développant la communication sur le marquage BICYCODE® de la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) auprès des angevins via les supports de communication officiels d'Angers Loire Métropole.
- En effet, pour lutter contre le vol, le recel et la revente illicite, le recours à des systèmes de traçage du vélo est conseillé afin de permettre à la police de les récupérer plus facilement.
- Le marquage BICYCODE® de la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) consiste à graver sur les vélos un numéro unique de 12 chiffres. Ce marquage coûte entre 5 à 15 euros par vélo et permet d'inscrire le vélo dans un fichier national.

7. S'impliquer dans les associations nationales de promotion des politiques cyclables

Adhérer à l'association « Vélo & Territoires » afin de promouvoir le cyclotourisme sur le territoire angevin

- L'association nationale « Vélo & Territoires » est un réseau de collectivités (régions, départements, intercommunalités) mobilisé pour construire la France à vélo en 2030 et porter la France au premier rang des destinations mondiales du tourisme à vélo.
- Le département de Maine-et-Loire accueillera les 23^e Rencontres Vélo & Territoires les 26 et 27 septembre 2019 à Angers (Acteurs publics, privés, élus, techniciens, usagers, acteurs de l'aménagement, de la mobilité et du tourisme).

AXE 2

AMÉNAGER ET PARTAGER L'ESPACE PUBLIC

11

AXE 2 : AMÉNAGER ET PARTAGER L'ESPACE PUBLIC

- 8. Planifier et financer les principaux aménagements cyclables**
- 9. Prendre en compte les déplacements vélos lors des travaux sur l'espace public**
- 10. Approuver le Schéma directeur des infrastructures cyclables**
- 11. Actualiser la charte d'aménagement des infrastructures cyclables**
- 12. Candidater à l'appel à projets Fonds de mobilités actives - « continuités cyclables »**

8. Planifier et financer les principaux aménagements cyclables

Planifier et financer les principaux aménagements cyclables dans le cadre du nouveau Schéma directeur des infrastructures cyclables. Angers Loire Métropole va consacrer une enveloppe spécifique pour les aménagements cyclables de 1,5 million d'euros par an pour financer l'aménagement d'infrastructures cyclables, qu'elles soient à vocation utilitaire, de loisirs et/ou touristiques.

Ainsi, pour les voies cyclables :

- D'intérêt d'agglomération, ALM financera à 100% les aménagements cyclables dans le cadre d'une enveloppe annuelle de 1 million d'euros.
 - D'intérêts intercommunaux, ALM financera à 50% les aménagements cyclables dans le cadre d'une enveloppe annuelle de 0,5 million d'euros ;
- Budget : 1, 5 million d'€/an

9. Prendre en compte les déplacements à vélo lors des travaux sur l'espace public

- Prendre en compte les déplacements à vélo lors des travaux sur l'espace public en élaborant et adoptant une charte sur la « Gestion des déplacements actifs pendant les travaux de voirie et réseaux sur le territoire d'Angers Loire Métropole ».
- Ce document définira les principaux enjeux et objectifs qui doivent s'appliquer dans la gestion des travaux de voirie et réseaux pour garantir des conditions de déplacements satisfaisantes pour les utilisateurs des modes actifs.
- Intégrée dans les arrêtés municipaux, cette charte obligera Maîtres d'œuvre et Maîtres d'ouvrage à prendre des mesures pour :
 - Assurer le cheminement des modes actifs (cyclistes et piétons), dans les meilleures conditions possibles, lors des travaux.
 - Maintenir à proximité l'offre de services aux cyclistes (stationnements vélos...)

10. Approuver le Schéma directeur des infrastructures cyclables

Ce document schématique et évolutif sera révisé régulièrement afin de pouvoir s'adapter aux opportunités et à l'évolution du territoire.

Une étude de faisabilité des infrastructures cyclables d'intérêts d'agglomération et intercommunales va être réalisée afin de préciser les tracés et d'analyser la faisabilité technique et financière de l'aménagement de ces infrastructures cyclables.

11. Actualiser la charte d'aménagement des infrastructures cyclables

Actualiser la charte d'aménagement des infrastructures cyclables afin de prendre en compte l'évolution de la législation et des pratiques d'aménagement. Les communes, les aménageurs et l'association Place au Vélo seront associés à sa réactualisation.

Cette nouvelle charte répondra à un double objectif :

- Assurer des aménagements cyclables sécurisés, homogènes et continus sur l'ensemble du territoire d'Angers Loire Métropole.
- Fournir aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre locaux un outil technique permettant de les guider aussi bien dans le choix de la typologie d'aménagement que dans sa mise en œuvre sur le terrain.

Calendrier : 2019-2020

Budget : 20 000 €

12. Candidater à l'appel à projets Fonds de mobilités actives - « continuités cyclables »

Candidater à l'appel à projets Fonds de mobilités actives – « continuités cyclables » en déposant chaque année un dossier.

Le 30 juin 2019, Angers Loire Métropole déposera son premier dossier qui concernera la création de passerelles vélos sur le pont de Moulin Marcille aux Ponts-de-Cé.

Ces passerelles cyclables permettront la continuité de l'itinéraire cyclable sur le pont de franchissement de l'A87 sur la D4 (continuité entre l'avenue Jean Boutton et l'avenue Gallieni).

AXE 3

DÉVELOPPER ET ACCOMPAGNER L'OFFRE DE SERVICES

18

AXE 3

DÉVELOPPER ET ACCOMPAGNER L'OFFRE DE SERVICES

- 13. Mieux accueillir les cyclotouristes
- 14. Inciter les bailleurs sociaux à développer le stationnement vélos pour leurs locataires
- 15. Développer de nouveaux services pour les cyclistes, notamment en lien avec le territoire intelligent
- 16. Développer l'intermodalité vélo / transports en commun / covoiturage
- 17. Proposer une carte vélo et un calculateur d'itinéraire à vélo, en lien avec le territoire intelligent

13. Mieux accueillir les cyclotouristes

Poursuivre et conforter l'expérimentation de la conciergerie vélo au château d'Angers pour les prochaines saisons estivales.

Poursuivre et conforter la mise en place de services pour les cyclotouristes sur le territoire, telle que la station vélo de Bouchemaine, la mise en place de bornes électriques pour recharger les vélos à assistance électrique, etc..

Etudier l'intégration d'une conciergerie vélo dans le projet de la future Maison du Vélo qui sera située au Pôle d'Echange Multimodal de la Gare d'Angers.

14. Inciter les bailleurs sociaux à développer le stationnement vélos pour leurs locataires

Inciter les bailleurs sociaux à développer le stationnement vélos pour leurs locataires et à proposer des actions de sensibilisation à l'éco-mobilité via le programme ALVEOLE.

Porté par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) et ROZO, le programme ALVÉOLE (Apprentissage et Local VÉlo pour Offrir une Liberté de mobilité Économe en énergie), promeut l'usage du vélo grâce à la création de locaux vélos sécurisés et de séances d'apprentissage du vélo. Les certificats d'énergie (CEE) couvrent les investissements (structures et attaches vélos) à hauteur de 60%.

15. Développer de nouveaux services pour les cyclistes, notamment en lien avec le territoire intelligent

Les nouvelles actions :

Dans le cadre du territoire intelligent, étudier et expérimenter la mise en place de nouveaux services pour tous les cyclistes (borne électrique pour recharger les VAE, station de gonflage, éclairage des pistes cyclables, puces antivol, candélabre intelligent, etc.)

16. Développer l'intermodalité vélos / transports en commun / covoiturage

- Développer l'intermodalité vélos / transports en commun / covoiturage :
- Diversifier et doubler l'offre existante (tous modèles confondus)
 - Le long de la 2ème ligne de tramway il est déjà programmé :
 - 36 box vélos individuels vont être implantés (6 box vélos par station : Jérusalem, Patton, Montesquieu, Front de Maine, Monplaisir et Elysée) dans le cadre de la 2ème ligne de tramway.
 - Deux abris vélos collectifs vont être positionnés :
 - 1 abri collectif ouvert au P+R Beaussier ;
 - 1 abri collectif ouvert au P+R Montaigne.
- Améliorer la visibilité, l'accessibilité à vélo, les services, l'information en temps réel et la fonctionnalité des lieux intermodaux.

23

17. Proposer une carte vélo et un calculateur d'itinéraire à vélo, en lien avec le territoire intelligent

Proposer une carte vélo et un calculateur d'itinéraire à vélo, en lien avec le territoire intelligent :

- Editer une nouvelle cartographie des aménagements cyclables d'Angers Loire Métropole consultable sur son site internet et à travers l'édition et la diffusion d'une cartographie papier.
- Mettre en place une application de calcul et de guidage d'itinéraires à vélo dans le cadre d'une nouvelle application multimodale (TC, vélo, etc.).

AXE 4

ACCOMPAGNER ET INCITER LES ENTREPRISES ET LES ÉTABLISSEMENTS

AXE 4

ACCOMPAGNER ET INCITER LES ENTREPRISES ET LES ÉTABLISSEMENTS

18. Encourager les innovations au service du vélo connecté
19. Promouvoir et soutenir l'émergence des entreprises à vélo via « les boîtes à vélo »
20. Optimiser la distribution des livraisons en vélo : la cyclo-logistique
21. Encourager les entreprises à l'utilisation du vélo pour leurs salariés
22. Aider les établissements d'enseignement supérieur à mettre à disposition une flotte de vélos pour leurs étudiants

18. Encourager les innovations du vélo connecté

Encourager les innovations au service du vélo connecté en accueillant et accompagnant les porteurs de projets que ce soit au sein de la Cité de l'Objet Connecté ou dans les autres services de l'Agence de développement économique d'Angers Loire Métropole (ALDEV).

19. Promouvoir et soutenir l'émergence des entreprises à vélo via « les boîtes à vélo »

Promouvoir et soutenir l'émergence d'entreprises à vélo via la nouvelle association nationale « les boîtes à vélo ».

L'utilisation professionnelle du vélo dans une ville s'applique à de nombreux segments d'activité : restauration mobile, jardinage et entretien public, artisans (plombier, assistance dépannage, électricien, etc.)

Des petites entreprises angevines ont fait le choix d'utiliser le vélo comme moyen de locomotion et de travail (vélos taxis, triporteurs de livraisons de colis, récupération de déchets verts, artisans, jardiniers, paramédicaux, libraires, artistes...).

20. Optimiser la distribution des livraisons en vélo : la cyclo-logistique

Optimiser la distribution des livraisons en vélo : la cyclo-logistique :

- Innover dans la gestion, la desserte et la distribution des livraisons en ville.
- Poursuivre le travail sur la localisation et l'aménagement des aires de livraison.

La cyclo-logistique correspond à l'utilisation de vélos professionnels (vélos-cargo, biporteurs, triporteurs, cargocycles, vélos-remorques, quadricycles, etc.), avec ou sans assistance électrique, pour la livraison de marchandises.

21. Encourager les entreprises à l'utilisation du vélo pour leurs salariés

Créer un kit mobilité en lien avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), l'Agence de développement économique d'Angers Loire Métropole (ALDEV) et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) pour aider les entreprises à inciter leurs salariés à utiliser le vélo.

Ce kit « Plans de Mobilité Vélo » regroupera l'ensemble des informations et contacts locaux pour que les entreprises puissent :

- Mettre en œuvre le forfait mobilité durable (ou Indemnité Kilométrique Vélo -IKV) pour leurs salariés ;
- Créer du stationnement vélos qualitatif pour leurs salariés (programme Apprentissage et Local VÉlo pour Offrir une Liberté de mobilité Économe en énergie - ALVEOLE) ;
- Proposer une flotte de vélos pour leurs déplacements professionnels;
- Proposer des séances d'apprentissage du vélo à leurs salariés ;
- Proposer des ateliers de révision des vélos ; etc.

30

22. Aider les établissements d'enseignement supérieur à mettre à disposition une flotte de vélos pour leurs étudiants

Aider les établissements d'enseignement supérieur à mettre à disposition une flotte de vélos pour leurs étudiants en leur versant une subvention de 50 € / vélo.

AXE 5

SUIVRE ET ÉVALUER

LE PLAN VÉLO

AXE 5

SUIVRE ET ÉVALUER LE PLAN VÉLO

- 23. Mesurer la pratique cyclable grâce au comptage des vélos**
- 24. Evaluer la mise en œuvre du Plan vélo dans une démarche d'amélioration continue**
- 25. Poursuivre le dialogue et la concertation avec les communes, les associations et les acteurs locaux**

23. Mesurer la pratique cyclable grâce au comptage des vélos

Mesurer la pratique cyclable grâce au comptage des vélos pour :

- Améliorer les connaissances sur les pratiques de déplacements ;
- Évaluer l'impact des politiques mises en place en matière de déplacements ;
- Cibler les actions à mettre en œuvre pour améliorer les déplacements et la sécurité routière.

24. Evaluer la mise en œuvre du Plan vélo dans une démarche d'amélioration continue

Le Plan vélo d'Angers Loire Métropole sera évalué annuellement dans une démarche d'amélioration continue.

Cette évaluation permettra de :

- Mesurer au fil de l'eau les réalisations mises en œuvre
- Mesurer l'efficacité de ces actions sur le développement de la pratique du vélo
- Adapter les actions aux attentes des usagers du vélo
- Faire des zooms sur certains points qui méritent une attention particulière
- Associer les parties prenantes à l'évaluation

25. Poursuivre le dialogue et la concertation avec les communes, les associations et les acteurs locaux

- Poursuivre les réunions avec les associations d'usagers du vélo. Des réunions techniques mensuelles et trimestrielles avec les élus.
- Poursuivre la concertation avec les Communes afin de suivre l'avancée de la mise en œuvre du Plan vélo d'Angers Loire Métropole